

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 32 du 21 juillet 2016**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant abrogation de l'arrêté du 23 août 2011 fixant les conditions et les modalités de souscription des engagements à servir à titre étranger et de recrutement soit au premier grade de militaire du rang soit au premier grade de sous-officier.

*Du 30 juin 2016*

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

**ARRÊTÉ portant abrogation de l'arrêté du 23 août 2011 fixant les conditions et les modalités de souscription des engagements à servir à titre étranger et de recrutement soit au premier grade de militaire du rang soit au premier grade de sous-officier.**

*Du 30 juin 2016*

NOR D E F T 1 6 1 9 1 3 8 A

---

*Texte abrogé :*

A compter du 17 juillet 2016 : Arrêté du 23 août 2011 (JO n° 218 du 20 septembre 2011, texte n° 6 ; signalé au BOC 47/2011 ; BOEM 230.2.1).

*Référence de publication :* JO n° 164 du 16 juillet 2016, texte n° 42 ; signalé au BOC 32/2016.

---

Le ministre de la défense,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du 23 août 2011 fixant les conditions et les modalités de souscription des engagements à servir à titre étranger et de recrutement soit au premier grade de militaire du rang soit au premier grade de sous-officier est abrogé.

**Art. 2.** - Le directeur des ressources humaines de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

H. WATTECAMPS.